

Les DECHETS

une actualité préoccupante

Nos sociétés doivent agir pour réduire leurs rejets gazeux, liquides et solides. C'est un devoir impératif pour le maintien de la vie sur Terre. Les signaux alarmants envoyés par les météorologues et les scientifiques se multiplient. Le plus fort concerne nos rejets gazeux qui, par effet de serre, provoquent une augmentation de la température et de là une montée des eaux.

Une autre pollution très grave, liée à un manque de civisme et un défaut d'organisation pour le recyclage, aux suremballages, aux types de plastiques, vient des déchets solides que nous rejetons dans la nature. On parle d'un septième continent dans le Pacifique avec le regroupement, au gré des courants marins, de nombreux déchets plastiques.

Les mêmes raisons, défaut de civisme et d'organisation, poussent à la multiplication des dépôts sauvages qui envahissent les plaines, les forêts. Il est important de trier les déchets pour éviter que ceux-ci ne soient rejetés dans la nature.

Connaissez-vous la durée de vie des déchets dans la nature ? En voici quelques exemples

TYPE DE DECHETS	DUREE DE VIE DANS LA NATURE
Les restes de fruits	3 mois à 6 mois
Les mouchoirs en papier	3 mois
Les mégots de cigarettes	1 à 2 ans
Les chewing-gums	2 ans à 3 ans
Les boîtes de conserve	100 à 500 ans
Les sacs plastiques	450 ans
Les bouteilles plastiques et ses dérivés	1000 ans
Les verres (bouteille)	4000 ans

La quantité de déchets a doublé en 40 ans. Chaque français en rejette environ 573 kg, il est donc indispensable de les réduire mais également de les trier pour les valoriser.

Pourtant, malgré l'urgence environnementale, le tri sélectif serait-il en perte de vitesse, tout au moins dans les grands ensembles immobiliers ? Cette question était l'objet d'un article du courrier des Yvelines à l'automne 2018.

Depuis notre étude de 2015, à propos de l'élimination des déchets, un changement important est intervenu avec la création de la Communauté Urbaine, GPS&O (Grand Paris Seine et Oise) qui a pris en charge, la gestion de la collecte, du tri et de l'incinération.

Compte tenu de cette évolution, nous avons décidé au dernier trimestre 2018 de faire un nouveau point sur le tri et la récupération des déchets ménagers dans notre secteur du Val-de-Seine et du Mantois. Pour cela nous avons rencontré les responsables des déchets de GPS&O, visité un centre de tri, étudié le site internet de GPS&O et lancé une enquête auprès de nos adhérents.

1)- Informations recueillies auprès du GPS&O

*Les contrats

Depuis sa création en 2016 et sa prise en charge des déchets, **GPS&O a repris l'intégralité des contrats existants;**

ils seront conservés jusqu'à leur date d'expiration. Il faudra certainement attendre 2026 pour que tous les contrats puissent être renégociés par le GPS&O car une bonne part a été renouvelée en 2015. Cette prise en responsabilité par le GPS&O s'est faite sans embauche et seulement par transfert de personnel communal, la collecte étant gérée par les collectivités adhérentes.

* Les 2 usines principales restent dans notre secteur en plaine de Triel-sur-Seine:

-AZALYS, gérée par Veolia, pour l'incinération des déchets résiduels (85 000 t sur 2017). La chaleur dégagée permet de créer de l'énergie sous forme d'électricité, mais cette production électrique reste très limitée.

-Le centre CYRENE régi, par Suez, pour le tri et la valorisation des déchets est en convention de partenariat avec le SIVaTRU (Syndicat Intercommunal mixte pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains).

* Le ramassage:

- **L'uniformisation des couleurs des poubelles** ne pourra se faire que progressivement pour des raisons de coût et de budget.

- **Les encombrants**, les fréquences de ramassage sont différentes en fonction des villes.

Dans ses réflexions GPS&O examine la possibilité de mettre en place **une collecte sur appel** pour améliorer la récupération et la valorisation des encombrants par les déchetteries et les éco-organismes. Cela pourrait aussi permettre d'augmenter le nombre de ramassages quand la fréquence n'est pas suffisante. La difficulté est, bien sûr, d'éviter les excès d'appel (facturation envisagée).

*Les déchetteries:

Il est également prévu d'améliorer et de créer des déchetteries afin de permettre aux gros producteurs d'encombrants, artisans et particuliers, de les déposer dans de meilleures conditions et d'éviter ainsi les dépôts sauvages. Se pose néanmoins le problème du financement de ces nouvelles unités.

Concernant les dépôts sauvages, il est difficile et complexe d'identifier les contrevenants qui doivent être pris sur le fait. Il est nécessaire trouver des solutions pour qu'une fois nettoyés les espaces restent propres. Il faut les occuper, en ayant notamment des projets pour ces surfaces. Le GPS&O travaille sur ce sujet difficile car, beaucoup de ces terrains sont privés. Le nettoyage lui-même n'est pas toujours évident car ces dépôts sauvages contiennent des produits toxiques (ex: l'amiante).

*la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Une réflexion sur cette taxe est en cours au GPS&O, dossier pour lequel nous avons dans notre étude précédente fait des propositions. La collecte représente environ 50% de la TEOM, le reste concerne le traitement des déchets.

Son coût semble raisonnable. Ainsi, une TEOM de 300 €/an, c'est-à-dire pour 52 semaines revient à environ 6 euros par semaine pour 3 à 4 collectes. Autrement dit, à un coût d'environ 1,5 € pour collecter et traiter un bac de déchets.

2)- Visite du CENTRE DE TRI CYRÈNE

Changements éventuels survenus au centre de tri Cyrène situé sur la plaine de Triel-sur-Seine depuis notre visite de 2014.

-Ce centre assure le tri pour environ 486 000 habitants et traite environ 16 000 t de déchets par an.

-Les ventes aux industriels (papetier, verrier, aciériste...) des matériaux triés par le recyclage, ne représentent que 2% du budget annuel. Ce rapport doit être amélioré car, à un niveau aussi faible de retour financier, l'organisation de la filière sera d'autant plus difficile.

Il faut toutefois y ajouter la part plus importante (22%) provenant des éco-organismes qui valorisent les produits récupérés, notamment de la déchetterie (mobilier, textile, équipements électriques...) Si le site a fortement investi, comme par exemple 5,5 millions d'euros pour 4 tris optiques qui ont permis une amélioration de la qualité du tri, depuis notre visite précédente de 2014, il n'y a pas eu d'évolution importante sur les produits récupérés. Ainsi pour les **plastiques le tri reste limité aux flacons et bouteilles**. C'est un des gros points noirs sur lequel nous sommes en retard.

3)- Notre ENQUÊTE LOCALE sur la collecte des déchets :

Pour compléter les informations recueillies, nous avons visité le **site internet** de GPSEO et de nouveau fait appel à nos adhérents pour qu'ils nous indiquent, à l'aide d'un **questionnaire**, comment se passe le tri dans leur commune et quel est le coût associé via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.). Nous donnons ci-après, dans les chapitres A et B, les deux analyses pour permettre une comparaison.

A) INFORMATIONS RECUEILLIES SUR LE SITE INTERNET du GPS&O.

-DECHETS MENAGERS (DECHETS GENERAUX NON TOXIQUES)

Les bacs sont généralement gris avec une couleur variable pour le couvercle: noir, marron, vert, orange ou bordeaux. La collecte serait faite chaque semaine et même 2 fois pour 8 communes. Il s'agit essentiellement des communes peuplées, mais ce n'est pas un critère suffisant car des communes de plus de 10 000 habitants ne ramassent qu'une fois par semaine: Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine, les Mureaux, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie, Triel-sur-Seine et Verneuil-sur-Seine.

-VERRE

Assez étonnamment, alors que ce tri est bien pratiqué par les usagers, un nombre important, 31 sur 73 communes, ne font pas le ramassage à domicile et utilisent des containers disposés dans des lieux fixes. Il s'agit essentiellement de petites communes, mais il y a aussi des villes comme Limay, Mantes-la-Ville et Mantes-la-Jolie. Pour tous les bacs à domicile, sans surprise, la couleur est verte.

-DECHETS RECYCLABLES

Les bacs sont généralement gris avec des couvercles majoritairement jaunes; cependant ce couvercle est parfois bleu, marron ou brun. La collecte est faite entre 2 et 4 fois par mois.

- DECHETS VEGETAUX

23 communes sur les 73 ne mentionnent pas un ramassage porte à porte et dans ce cas il faut porter ses déchets verts en déchetterie. Il s'agit, là encore, essentiellement de petites communes mais il y a aussi Chanteloup-les-Vignes, les Mureaux, Meulan, et Triel-sur-Seine. Des sacs en papier Kraft ou des bacs spécifiques sont mis à disposition par certaines communes pour la collecte en porte à porte.

-ENCOMBRANTS

La plupart des communes pratiquent le ramassage des encombrants à domicile, mais seulement 13 le font une fois par mois. Pour les autres, c'est essentiellement 3 à 4 fois par an. Compte tenu de la forte augmentation des dépôts sauvages, se pose la question d'en **augmenter la fréquence**.

-SPECIAUX OU TOXIQUES.

6 communes font une collecte à domicile qui peut être mensuelle. Pour les autres c'est le dépôt en déchetterie. Pour 3 communes un camion spécial se positionne dans l'agglomération une fois par mois. Les habitants doivent y amener leurs déchets toxiques, c'est une solution plutôt sécuritaire, qui nous paraît satisfaisante.

B) RESULTATS DE NOTRE PROPRE ENQUETE auprès des administrés (réponses à notre questionnaire) (Tableau I)

Notre enquête porte sur 25 communes, en fonction des réponses reçues. Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu prendre un peu de leur temps pour répondre à nos questions.

Toutes ces réponses, confirment que toutes les communes pratiquent bien le tri sélectif, **mais qu'il y a de grandes différences sur les couleurs, les fréquences, le nombre de bacs...**

-COULEUR DES BACS

On remarque tout de suite une grande diversité dans les réponses, car ce que regarde en premier l'utilisateur, c'est la couleur du couvercle, (les bacs étant très généralement gris). Ainsi pour le bac des papiers/cartons/plastiques, les couleurs indiquées pour le couvercle sont jaune, bleu, marron...

Seules les poubelles pour le verre sont bien uniformisées dans la couleur verte. Par contre, comme indiqué sur les sites internet des communes, les poubelles de déchets généraux sont de toutes les couleurs, marron, gris, orange, vert, noir ou bordeaux.

-FREQUENCE DES COLLECTES

Les fréquences des collectes indiquées sur les sites ou par les habitants semblent être en adéquation. *Toutefois, dans certaines grandes villes, là où la collecte des ordures ménagères est passée de 2 à une fois par semaine, les périodes de grandes chaleurs apportent souvent des désagréments.*

-COMPOSTEURS ET DECHETS VERTS

Pour la presque totalité des réponses concernant des habitations en pavillon, il y a usage de composteurs généralement fournis par la commune. Cette pratique a donc tendance à se développer, ce qui est une bonne chose pour la réduction des quantités de déchets, à condition que le compostage soit effectivement réalisé et ne soit pas source de nouveaux dépôts non utilisés et non contrôlés.

Des sacs Kraft ou plastiques sont mis à disposition pour les habitations collectives de la grande majorité des communes mais aussi en zone pavillonnaire. Le problème se pose cependant du coût de ces fournitures qui représentent un budget non négligeable (estimé à 1,5 millions d'Euros pour Verneuil/Seine); à tel point que certaines les abandonnent. Ainsi, Verneuil/Seine fournit désormais une grande poubelle pour déchets verts d'une contenance de 3 sacs kraft. A charge pour l'administré de mener le surplus à la déchetterie.

Certaines communes (Poissy par exemple), rendent possible, pour les particuliers, la récupération de la terre végétale.

-ENCOMBRANTS :

Mise à part Meulan-en-Yvelines, qui prévoit 2 collectes par mois, plus de la moitié des réponses indique un ramassage mensuel pour les encombrants, et pour les autres c'est entre 2 et 4 fois par an, comme indiqué sur le site internet de GPS&O, ce qui confirme bien notre commentaire sur la nécessité d'une cohérence d'ensemble pour cette collecte au niveau de la C.U. ; à la fois pour la fréquence de ramassage mais aussi pour le choix de récupération entre collecte à domicile - qui a notre préférence, compte-tenu du nombre de personnes incapables d'assurer elles-mêmes le transport- et dépôt dans des sites spécialisés.

-PRATIQUE DU TRI

Ce geste est donc maintenant bien accepté par la presque totalité des personnes qui ont répondu. A peine 10% affirment ne pas être bien informées, **mais il y a quand même 60% des répondants qui ont donné une mauvaise réponse sur le sigle (Triman) signifiant que le produit est recyclable.** Nous sommes donc dans une grande confusion sur cette information, notamment pour les plastiques et, il est urgent de réagir. **Pourtant un grand nombre de fabricants font apparaître le « Triman » sur leurs emballages avec des consignes de tri, sous la forme de petits pictogrammes, mais la confusion reste grande compte tenu du nombre de sigles existants.**

-TAUX T.E.O.M 2018 (TABLEAU II)

On retrouve les **grands écarts constatés dans notre publication de 2014** et soulignés aussi par la revue nationale Que Choisir au cours de l'étude rappelée dans nos propositions.

A titre de rappel, l'écart en 2014, allait de 4,67 pour Orgeval à 9,80 pour Chanteloup-les-Vignes. Il s'est donc légèrement amplifié.

Le **taux moyen des 25 communes** en 2018 est de **7,15%**.

En 2013, il était de 6,76%. Les montants s'échelonnent de 116 € à Magnanville (98 m² et 2 personnes avec un taux de 4,04%) à 597 € à Chapet (190 m² et 1 personne avec un taux de 9,31%). La valeur de Chapet est d'ailleurs le montant le plus élevé pour une personne seule.

En tenant compte du nombre de personnes, le montant le plus faible est de 126 € pour 5 personnes dans 150 m² à Gargenville.

Si on regarde le coût en €/m² l'écart va de 0,84 (Gargenville) à 3,65 (Verneuil-sur-Seine). (Taux 9,07 pour une taxe à 438 € et 1 personne).

EVOLUTION DU TAUX

Quand on observe **l'évolution du taux** de l'année 2015 à l'année 2018, on constate une **grande stabilité**. La stabilité est totale pour 16 communes sur 25.

La hausse est forte, + 42% pour Aigremont, mais il faut noter que le taux était bas 4,57% en 2015 et qu'il est de 6,51% en 2018.

4 baisses pour : Courgent: - 6% (de 6,44 à 6,05%), Jouy-le-Moutier: - 1,35% mais les valeurs sont élevées (de 9,39 à 8,18%, Maurecourt: - 8%(6,85 à 6,3%) et Eragny: - 2%

4) Nos PROPOSITIONS

Cette nouvelle enquête n'a pas fait apparaître d'évolutions importantes pour le ramassage et le tri des déchets sur notre secteur par rapport à l'enquête précédente de septembre 2015, sortie dans le bulletin N° 126 et sous forme d'un tiré à part de 40 pages. Elle montre même que la France est en retard par rapport à ses propres objectifs, notamment sur les plastiques.

Localement la création du GPS&O n'a pas encore eu d'effets véritables.

DEUX OBJECTIFS restent ESSENTIELS: produire moins de déchets et réaliser un meilleur tri en agissant dans plusieurs directions :

1) MOTIVER LES ADMINISTRES

Pour toute action humaine il faut une motivation, une reconnaissance. Dans le cas des déchets on pourrait penser que la protection de la nature est un mobile suffisant, mais beaucoup de personnes ont besoin, en plus, d'une retombée personnelle. C'est ce qu'ont constaté les membres de l'association pisciacaise "Odyssée pour la terre" en recevant les commentaires suivants : "Je paie des impôts, je ne vois pas pourquoi je trierais mes déchets" ou bien : "Je ne vois pas pourquoi je le ferais, si d'autres ne le font pas".

QUELQUES PISTES POUR AGIR:

□ LA REDEVANCE INCITATIVE (R.I.)

Pourquoi n'applique-t-on pas plus généralement en France la recommandation de la loi Grenelle 1 de 2009 sur la redevance incitative (R.I.) basée sur le principe pollueur-payeur ? On paye plus si on jette tout, moins si on trie et on composte.

Dans les communes où c'est appliqué, le coût de la taxe dépend du poids des rejets, du nombre de collecte.. Des communes comme Sarrebourg (Moselle) qui appliquent la R.I. ont vu leur volume d'ordures ménagères énormément diminué et celui de leurs recyclables augmenté.

Pour l'ADEME (Agence Environnement et Maîtrise de l'Energie), la R.I. est un levier très puissant et sans

équivalent pour faire évoluer les comportements des usagers, améliorer la valorisation, voire faire baisser le coût des services. Et comme cela a été constaté dans le grand Besançon (Doubs), ça fonctionne également dans les villes, dans les immeubles, y compris l'habitat social.

Un des problèmes vient du fait qu'une bonne partie de ces administrés ne connaissent pas le montant de cette taxe qui est au sein de leur feuille de taxes foncières ou dans leurs charges locatives.

Dans nos études sur l'eau, nous avons constaté que beaucoup de communes sont restées trop longtemps dans l'ignorance des comptes réels des grands opérateurs pour les services rendus. Est-ce qu'il n'en est pas de même pour la collecte, le transport et le tri des déchets, alors que ce sont les mêmes opérateurs qui sont aux manettes ?

Les écarts étonnants sur la T.E.O.M, comme ceux relevés par la revue *Que Choisir* après l'étude de 8 000 réponses suite à l'envoi d'un questionnaire, peuvent aussi décourager les bonnes volontés.

A titre d'exemples extraits de l'article, pour 2 collectes par semaine la taxe est de 91€ pour un couple à Épaules (Charente Maritime), 135€ pour 3 personnes à Pierrelaye (Val-d'Oise) et à l'opposé 972€ pour 1 ramassage par semaine pour 2 personnes à l'Isle-sur-Sorgue et 821€ à Senonches (Eure-et-Loir).

Tous ces cas le démontrent, **cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un non-sens absolu car elle n'a rien à voir avec la quantité de déchets produits et la qualité des services.** Elle dépend d'un seul critère, la valeur locative du bien. D'où la réflexion regrettable de certains : « Je paye des impôts, je ne vois pas pourquoi je trierais. ». Mais il nous faut signaler un autre exemple d'incitation, qui ne concerne pas directement les taxes et commence à se mettre en place.

La TEOM

Comme nous le recommandions dans notre étude précédente, **il faut offrir un gain direct au citoyen qui fait les efforts de tri. Relier la T.E.O.M au volume des déchets non recyclables** (voire au nombre d'habitants concerné), incite à l'application des règles de tri. Cela peut se faire de manière très simple par la taxation sur la taille de la poubelle, comme cela est déjà pratiqué à San Fransisco.

Pour mémoire, nous ne sommes pas favorable à la taxation au poids qui nécessite de gros investissements et une gestion lourde.

LES BONS D'ACHAT

Une start up, Cycleen, vient d'inaugurer dans les Yvelines, avec l'aide de certains centres commerciaux, un dispositif de collecte des déchets en échange d'un retour financier. En déposant bouteilles en plastique, canettes..., on peut obtenir un bon d'achat. Ainsi la création de mini-centres de tri, avant l'envoi des déchets au recyclage est actuellement testée dans des centres commerciaux des Yvelines. Cette expérience vient en complément du tri obligatoire dans les poubelles qui en sera d'autant plus allégé.

INFORMER/EDUQUER

Certains se retranchent derrière **la complexité des règles**, la couleur des bacs. Cela montre qu'il faut poursuivre les efforts d'information, montrer l'impact de nos rejets sur l'air, l'eau, le sol. Ceci est d'autant plus important que l'objectif de la France pour 2025 est de recycler 100% des plastiques et réduire de 50% la production des déchets. On ne peut que le souhaiter, mais les efforts à réaliser sont énormes car aujourd'hui nous ne recyclons que 22% de nos plastiques contre 31% en moyenne dans l'U.E., dont l'objectif pour 2025 est limité à 50%.

Il faut multiplier les informations.

- Poursuivre la sensibilisation en milieu scolaire,
- Favoriser les visites de centres de tri et d'incinération,
- Poursuivre la distribution de messages, de documents sur la façon de faire le tri,

- - Faire connaître les multiples initiatives associatives, municipales destinées aux actions de prévention,
- - Sensibiliser à la limitation du gaspillage alimentaire qui représente 1/3 de la production globale de denrée alimentaires dédiée à la consommation (41 200kg de nourriture sont jetés chaque seconde dans le monde),
- -Développer le compostage (végétaux mais aussi déchets alimentaires concernés)
- - Inciter au réemploi (brocantes, trocs), à la réparation avec l'aide de techniciens bénévoles (repair café, sites internet) ...
- - Lutter contre le suremballage auprès des entreprises et des consommateurs (apporter ses propres contenants).
- - Echanger les objets gratuitement sur les marchés, sites...
- - Abandonner les logos inefficaces : Une aide à la compréhension du tri des plastiques sera obtenue avec la suppression du cercle vert, logo qui indique seulement que le producteur finance partiellement la collecte. Une place plus claire sera ainsi laissée au **Triman** (cercle avec 3 flèches courbes) qui est **le seul à indiquer que l'emballage est recyclable**. Ce changement est nécessaire comme nous le verrons dans les résultats de notre enquête locale.
- - Harmoniser les couleurs des bacs, en France et si possible au niveau européen pour tenir compte des mouvements de population (des changements de lieux de vie entre résidence, voyages et vacances et d'une certaine porosité des frontières quant au traitement des déchets).

3°) SUIVRE L'EVOLUTION DES TECHNOLOGIES

De nombreuses expériences sont en cours actuellement. Elles méritent d'être suivies et adaptées selon les besoins locaux.

- **Récupérer tous les plastiques** cette prise en charge devra évoluer rapidement.

Point important :

D'ici 2022, tous les centres de TRI en France devraient être mis aux normes afin de pouvoir accepter et recycler tous les plastiques y compris les pots de yaourt, barquettes alimentaires et films. Cette pratique est déjà en place dans certains pays de la C.E.

- **Les ROBOTS** : des innovations technologiques d'importance pour l'avenir. En Europe, le centre de tri ultra moderne d'Amiens (Veolia), emploie le premier robot capable de reconnaître, les différents objets venant du tri sélectif, à la vitesse de 3600 objets à l'heure contre 2400 pour un traitement manuel. Deux autres robots sont prévus à Nantes. Ces outils, mis au point aux USA, sont déjà installés outre-Atlantique dans différents centres de tri. Les chercheurs de Veolia ont dû créer les algorithmes adaptés à ce que l'on trouve sur les tapis de tri en France. Pour le moment ce robot surnommé Max affiche un taux d'erreurs de 10% contre 2% pour l'Homme, mais il apprend vite, selon Veolia.
- **L'emploi de nouveaux flacons,**
 - Une étape importante sera franchie quand sera appliquée la décision des grands producteurs d'eau en bouteilles de lancer, avant l'été 2019, un contenant obtenu uniquement à partir de plastique recyclé. Ceci est déjà en application pour des grandes marques dans le monde.
 - Une autre avancée conséquente sera réalisée avec la création d'une bouteille en fibre de cellulose d'ici à 2020. Pour incitation, le secrétaire d'Etat au ministère de la transition écologique a annoncé la mise en place d'un bonus pour l'utilisation de plastiques récupérables.

Fondamentalement , toutefois, se pose le problème de la justification de la mise en bouteilles de l'eau compte-tenu de la qualité de l'eau du robinet distribuée en France. Il faut ajouter, que lorsque l'on utilise une bouteille en plastique, il existe une migration des particules de plastique dans l'eau ainsi transportée. Un doute subsiste quant à leurs effets sur notre santé.

EN RESUME

Au cours de cette étude nous avons insisté sur les évolutions nécessaires.

Si les organismes chargés de traiter les déchets ont encore des efforts à faire, il faut aussi que les consommateurs se rendent compte que les ressources disponibles sur notre planète ne sont pas extensibles à l'infini. Aujourd'hui, nous consommons plus que la terre ne produit dans son renouvellement et nous ne pouvons pas laisser aux générations suivantes nos résidus de consommation (même enterrés ou brûlés).

Soit nous ne gaspillons pas la nourriture, nous ne créons pas d'emballages sans intérêt, de produits inutiles ou dangereux, soit nous recyclons et dans ce cas les filières correspondantes doivent absorber et transformer tout ce qui peut l'être.

Ceci signifie,

Que la poubelle « ménagère » est appelée, à terme, à se réduire considérablement, jusqu'à sa quasi disparition.

Que la poubelle « recyclage » et les ramassages spécifiques doivent absorber pour être traité tout ce qui est recyclable, que ce soit le verre, les métaux, les papiers, cartons et tous les plastiques quels qu'ils soient.

Que le reconditionnement ou la récupération des produits manufacturés, doit devenir la règle; nous en sommes encore dans ce domaine aux premières expériences.

Que le biodégradable, qu'il soit ménager ou sous forme de verdure, doit être réutilisé pour la fertilisation des sols.

Nous sommes loin du compte. Inutile de « botter en touche » et de renvoyer le problème vers les organismes chargés des déchets, tout le monde est concerné et un effort de tous est nécessaire.

Tableau I-Enquête Déchets-2018																
Villes	POUBELLES ET USAGES				Sacs/verts/bio	Fréquence du ramassage	Composteur	emcombrants	Pratique du tri			Taxe TEOM	Surfaces m ²		Cout €/m ²	Nb Pers
	papier carton, plastique/métal	verres	déchets génériques	autres					Information générale	Info sur sigles	sigles ayant fait "recyclable"		Montant	Appartement		
1	ACHERES	jaune	verte	marron	non	oui payant	2x mois	oui M	mensuel			279 €		100	2,79 €	2
	ACHERES	bleue	verte	marron	non	oui payant	2x mois	oui M	mensuel	oui	oui	oui	347 €	100	3,47 €	2
2	ANDRESY	jaune	verte	grise	non	oui	hebdo	ouiCA2RS	mensuel	oui	oui	?	442 €	134	3,30 €	2
3	AIGREMONT	bacs spécifiques		nc	non	oui	hebdo	nc	mensuel	oui	oui	nc	417 €	150	2,78 €	3
	CHAPET	brun	verte	verte	non	oui	hebdo	non	oui	oui	oui	non	597 €	190	3,14 €	1
4	CHAPET	brun	verte	verte	non	oui	hebdo	non	tous les 2 mois	oui	nc	non	208 €	110	1,89 €	2
	CONFLANS-STE-HONORINE	jaune	verte	marron	non	oui	hebdo	non	mensuel	oui	non	non	314 €	90	3,49 €	2
5	CONFLANS-STE-HONORINE	jaune ou bleue	verte	marron	non	oui	2x mois	oui P	mensuel	oui	oui	oui	513 €	155	3,31 €	3
6	COURGENT	jaune	non	verte	non	oui	hebdo	non	2 fois par an	oui	non	non	234 €	125	1,87 €	1
7	ECQUEVILLY	marron	verte		non	non	2xsemaine	oui P	mensuel	oui	non	non	349 €	180	1,94 €	2
8	ERAGNY-SUR-OISE (SAC)	jaune	non	noir	oui	oui	hebdo	non	sur appel	oui	oui	oui	291 €	112	2,60 €	2
9	FLINS SUR SEINE	jaune	non	vert	non	oui	hebdo	non	2 fois an	oui	oui	non	183 €	100		2
10	GARGENVILLE	jaune+ bleue	verte	noire	non	non	nc	oui P	bi-annuel	oui	oui	non	126 €	150	0,84 €	5
11	HARDRICOURT	jaune+ bleue	verte	privé	non	non	nc	ouiP	3 fois par an	oui	oui	oui	202 €	145	1,39 €	2
12	JOUY LE MOUTIER	jaune	non	marron	verte	oui	annuel	oui P	mensuel sur tel	oui	oui	non	311 €	119	2,61 €	4
13	JUZIERS	jaune	verte	grise	bleue papier	non	nc	oui M	trimetriel	oui	non	non	152 €	90	1,69 €	2
	Les MUREAUX	jaune	verte	vert gris	non	non	dechetterie	non	tous les 2 mois	oui	oui	oui	332 €	115	2,89 €	2
14	Les MUREAUX	jaune	verte	gris	non	non	dechetterie	non	tous les 2 mois	oui	oui	oui	286 €	110	2,60 €	2
15	MAGNAVILLE	bleu*(carton et plastique)	non	gris	déchets vert	non	nc	oui P	oui tous les 4 mois	oui	non	non	116 €	98	1,18 €	2
	MAGNAVILLE	bleue	non	verte	déchets vert	non	nc	non	3 fois par an	oui	oui	non	119 €	95	1,25 €	2
16	MAURECOURT	jaune	verte	grise	non	oui	mensuel	non	2 ou 3 fois/an	oui	oui	oui	268 €	115	2,33 €	2
17	MENERVILLE	bleue		vert	non	non	non	oui P	2 fois par an	oui	oui	oui	181 €	190	0,95 €	2
18	MENUCOURT	jaune		noir	marron	oui	hebdo	oui M	appel	oui	oui	non	284 €	100	2,84 €	5
19	MEULAN-EN-YVELINES	marron	verte	verte foncé	non	non	nc	nc	2 fois/mois	oui	oui	non	361 €	105	3,44 €	2
	ORGEVAL	jaune	verte	rouge	non	oui	hebdo	oui M	4 fois par an	oui	oui	oui	213 €	170	1,25 €	3
20	ORGEVAL	jaune	verte	bordeaux	non	oui	hebdo	oui P	mensuel	oui	oui	non	218 €	190	1,15 €	2
	POISSY	bleu	verte	bordeaux	non	nc	nc	nc	mensuel	non	non	oui	131 €	70	1,87 €	2
	POISSY	bleu	verte	orange	marron	oui	hebdo	non	mensuel	oui	oui	oui	311 €	170	1,83 €	2
21	POISSY	bleu	verte	marron	sac	oui	nc	nc	mensuel	oui	oui	non	nc	120		4
22	TRIEL-SUR-SEINE	marron	verte	vert	non	non	nc	oui agg	mensuel	oui	non	non	nc			
	TRIEL-SUR-SEINE	marron	gris	vert foncé	non	non	nc	oui agg	mensuel	oui	non	non	359 €	150	2,39 €	5
23	VERNEUIL-SUR-SEINE	jaune	verte	marron	non	oui	hebdo	oui M	mensuel	oui		oui	515 €	150	3,43 €	3
	VERNEUIL-SUR-SEINE	jaune	verte	marron	non	oui	hebdo	oui P	mensuel	non	non	non	498 €	171	2,91 €	2/3
	VERNEUIL-SUR-SEINE	bleu	verte	marron	non	oui	hebdo	non	mensuel	oui	oui	non	305 €	102	2,99 €	2
	VERNEUIL-SUR-SEINE	bleu	verte	marron	non	oui	hebdo	non	mensuel	oui	non	non	438 €	120	3,65 €	1
24	VERNOUILLET	jaune	verte	foncé	non	oui	hebdo	oui M	mensuel	oui	non	non	267 €	90	2,97 €	2
	VERNOUILLET	jaune	verte	foncé	non	oui	hebdo	oui M	mensuel	oui	?	non	332 €	110	3,02 €	2
25	VILLENES-SUR-SEINE	nc	nc	nc	non	non	nc	oui P	ts les 2 mois	oui	oui	non	273 €	160	1,71 €	1/2
	VILLENES-SUR-SEINE	gris clair	verte	marron	non	sac P	nc	non	ts les 2 mois	non	non	oui	nc	150		2

EVOLUTION DE LA T.E.O.M				
Communes	2015	2016	2017	2018
	taux	taux	taux	taux
Achères	9,69	9,69	9,69	9,69
Aigremont	4,57	5,24	6,68	6,51
Andresy	8,93	8,93	8,93	8,93
Chapet	9,31	9,31	9,31	9,31
Conflans ste honorine	8,45	8,45	8,45	8,45
Courgent	6,44	6,44	6,75	6,05
Ecquevilly	nc	6,99	6,99	6,99
Eragny-sur-oise	8,32	8,32	8,32	8,15
Flins-sur-seine	6,43	6,43	6,43	6,43
Gargenville	nc	4,04	4,04	4,04
Hardricourt	5,79	5,79	5,79	5,79
Jouy-le-moutier	9,39	8,18	8,18	8,12
juziers	5,79	5,79	5,79	5,79
Les Mureaux	8,52	8,52	8,52	8,52
Magnanville	nc		4,04	4,04
Maurecourt	6,85	6,30	6,30	6,30
Menerville	7,00	7,00	7,00	7,00
Menucourt	nc			8,15
Meulan-en-Yvelines	nc	8,13	8,13	8,13
Orgeval	4,16	4,16	4,16	4,16
Poissy	6,07	6,07	6,07	6,07
Triel-sur-seine			7,32	7,32
Verneuil-sur-seine	9,07	9,07	9,07	9,07
Vernouillet	9,86	9,86	9,86	9,86
Villennes-sur-seine	5,95	5,95	5,95	5,95

Annexe I

L'INTERET du TRI

TRIER nos déchets ménagers, c'est réduire l'incinération, donc le CO2 et réduire l'enfouissage qui peut avec le temps polluer nos sols.

TRIER c'est permettre de donner une seconde vie à nos déchets et réduire l'empreinte carbone

Trier le verre (bocaux, bouteilles) :

C'est permettre un recyclage du verre, évitant ainsi l'apport de nouvelle matière première.

Trier le plastique :

C'est permettre de l'utiliser pour la fabrication, de vêtements polaires, mais aussi de meubles de jardin voire, de refaire des conditionnements (bouteilles, flacons...), solutions déjà pratiquées.

Trier le papier et les cartons :

C'est permettre de refaire du papier évitant ainsi la déforestation.

Trier le métal (cannettes, boîtes de conserve, couvercles de bocaux...) : c'est permettre de réaliser de nouvelles fabrications (bicyclettes, patinettes, bombes aérosols...).

Trier les appareils électriques :

Les téléphones portables usagés, comme les appareils électroménagers peuvent être réparés et reconditionnés. S'ils ne fonctionnent plus les matériaux précieux qui les composent doivent à l'avenir être retirés et réutilisés dans la fabrication de nouveaux appareils.

Vêtements, chaussures, ou même paires de lunettes :

Avant de jeter, pensez aux associations.

Les médicaments périmés ou non:

Pensez à les rapporter chez les pharmaciens portant le logo CYCLAMED.



Annexe II

Mémo sur la collecte des déchets recyclables (proposée par les opérateurs).

Chaque Centre de Tri a ses exigences propres en fonction de l'équipement industriel dont il dispose (il est donc très important de connaître le Centre de Tri dont vous dépendez).

Pour le **SIVATRU**, le **SIDRU**, et le **SMITRIVAL**, voici les règles à respecter sous peine de voir doubler ou tripler la note que chaque commune doit payer.

→ Règle n° 1


NE PAS METTRE D'OBJETS TROP PETITS, au minimum de la taille d'une paume de main (en effet, en-dessous de cette taille, les caméras optiques ne les détectent pas. Ils doivent repartir dans le circuit des déchets ménagers, à savoir départ vers l'incinérateur, d'où une double facturation). Ils sont donc malheureusement et pour le moment, à mettre dans la poubelle générale.

→ Règle n°2

Pour faciliter les phases de tri chaque objet doit être placé **INDIVIDUELLEMENT** dans le container. Ne pas rassembler les recyclables dans des sacs, même en papier.

→ Règle n° 3 : Pour la collecte du verre

Ne placer que des bouteilles et des bocaux.


 La vaisselle : assiettes, verres à boire, plats pyrex, mugs, bols ... vont dans la poubelle générale.

→ Règle n° 4 : Pour la collecte du papier

Journaux, magazines, publications (après les avoir débarrassés du film d'expédition), petit cartonnage.

→ Règle n° 5 : Pour la collecte du plastique ... dans l'immédiat

Uniquement les bouteilles en plastique transparent, coloré ou opaque (bouteilles de lait, d'eau, de produits ménagers). **Cette collecte** devrait **évoluer rapidement** vers la prise en charge de tous les plastiques dans la poubelle des recyclables.

 Les jouets, pots de yaourts, de fromage blanc, barquettes sont à mettre dans l'immédiat dans la poubelle déchets ménagers en attendant un éventuel recyclage....

→ Règle n° 6 : Pour la collecte des métaux, seules les cannettes, boîtes de conserve vont dans la poubelle de recyclage.

→ Règle n° 7 : Il n'est pas nécessaire de laver les objets.

→ Règle n° 8 : Les couches, mouchoirs, essuie-tout, doivent être jetés dans la poubelle ménagère pour être incinérés.